

COMMUNE LE BOCASSE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2025

Après avoir été légalement convoqué par courrier électronique en date du 20 mai 2025, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 27 mai 2025 à 19 h 30 sous la présidence de Xavier BERTRAM Maire.

Etaient présents : Mme BEAUPERE - Mme BELLIARD VALLEE - Mme DEPESTELE - Mme FOLIOT - M. GOIRAND - M. GOURRE - Mme PAPILLON- M. PASTY LIGNY – M. RADOUX

Étaient absents : Mme CELIKOVIC - M. PAJOT - M. JULIEN

Etaient absents excusés : M. DUBOIS (donne pouvoir) - M. LAVATINE

Monsieur PASTY LIGNY est désigné secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 08 avril 2025.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour,

2025-3-1 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Suite à l'envoi du budget primitif 2025 à la trésorerie la responsable du SGC de Montville Madame GALIOT nous informe que les opérations de cession, se prévoient au chapitre 024 en section d'investissement mais les crédits s'ouvrent automatiquement au moment de la prise en charge, ils ne doivent pas apparaître au budget. Un changement de compte est également nécessaire pour les recettes de la D6 (4582 vers le 45821).

Ainsi pour rectifier le budget primitif 2025 monsieur le Maire propose d'effectuer les modifications suivantes :

Imputation	OUVERT	REDUIT
D F 042 6751 (ordre)		32 100,00
D I 040 192 OPFI (ordre)		7 430,00
R F 042 7761 (ordre)		7 430,00
R F 77 7751		24 670,00
R I 024 024 OPFI	24 670,00	
R I 040 2188 OPFI (ordre)		32 100,00
R I 45 4582 OPFI		140 996,40
R I 45 45821 OPFI	140 996,40	

Le conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise monsieur le Maire à apporter les modifications nécessaires sur le budget primitif 2025.

2025-3-2 : INSCRIPTION DES CHEMINS DE RANDONNEE AU PDIPR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et de régions,

Vu les articles 56 et 57 de la loi N°83 663 du 22 juillet 1983 et la circulaire du 30 août 1988 relative aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR),

Vu l'article L311-3 de la loi de simplification du droit n° 2004-1343 du 9 décembre 2004, relative notamment à l'inclusion du PDIPR au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatif aux sports de nature (PDESI).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

1) accepte l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), des chemins ruraux suivants, reportés sur la carte ci-annexée :

Nom et/ou numéro du chemin rural	Section cadastrale
Chemin rural n°11 du Tôt au Hameau de Fresnay	000 ZD
Chemin rural n°18	000 OC
Chemin rural n°10	000 OC

2) s'engage à ne pas aliéner la totalité ou partie des chemins ruraux concernés (en cas d'impérieuse nécessité, le Conseil Municipal proposera un itinéraire de substitution rétablissant la continuité du sentier,

3) s'engage également à proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à des opérations foncières ou de remembrement,

4) s'engage à conserver leur caractère public,

5) prend acte que l'inscription des chemins ruraux au PDIPR vaut inscription au PDESI.

2025-3-3 : INVESTISSEMENT : TRACTEUR TONDEUSE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le maire propose d'envisager l'acquisition d'un nouveau tracteur tondeuse. L'actuel modèle Kubota, acheté en 2002 annonce 3 288 heures de travail. Deux options s'offrent à nous : soit conserver le matériel actuel malgré les coûts de maintenance élevés, soit investir dans un nouvel équipement. Il est encore temps de bénéficier des subventions disponibles. Cependant, avec des budgets de plus en plus restreints, il est probable que ces subventions diminuent à l'avenir. Dans ce contexte, le Maire a souhaité consulter deux entreprises :

ENTREPRISE	PRIX ACHAT		REPRISE	COUT FINAL
	HT	TTC		
Morel - Kubota	29 166,67 €	35 000,00 €	3 000,00 €	32 000,00 €
Ducastel – John Deere	27 805,00 €	33 366,00 €	1 500,00 €	31 866,00 €

Après évaluation des offres quasiment similaire, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de choisir un tracteur de la marque kubota (entreprise Morel)

- autorise le maire à signer le devis pour un montant HT d'achat de 29 166,67 € HT

- autorise le maire à effectuer toutes les demandes de subventions possibles.

2025-3-4 : MUSIQUE ET CHANT A L'ECOLE – ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Intervenante agréée depuis plusieurs années pour l'Art et la Manière, Mélissa Matias propose ses services afin de continuer à intervenir en chant et musique à l'école Fertel et de préparer un concert en lien avec les projets de l'école. Le devis prend en compte le service proposé, les charges d'auto-entrepreneuriat et les frais inhérents. Intervention 30 min par classe soit 2 classes donc 1h d'intervention par semaine. Cout total pour l'année scolaire 1 800 €. L'ASCEB accepte de participer au co-financement de ce projet à hauteur de 600 €.

Après en avoir débattu, le conseil municipal accepte à l'unanimité de financer ce projet et autorise monsieur le Maire à signer le devis d'un montant de 1800 € TTC dont 1200 € à la charge de la commune.

Après avoir consulté le guide des subventions, il semble qu'il n'en existe aucune pour cette activité.

Monsieur le Maire souligne que l'équipe de l'ASCEB est dynamique, ce qui profite grandement aux enfants. Cette activité scolaire représente une véritable opportunité pour les enfants du Bocasse.

QUESTIONS DIVERSES :

- Les lignes directrices de gestion (LDG) sont en cours d'élaboration elles déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines. Elles fixent les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents publics. Un avancement de grade est à envisagé très prochainement et une réflexion est en cours pour prévoir l'accroissement d'activité le temps de la saison estivale.
- À la suite du vol survenu dans le bâtiment communal, la commune va procéder à l'achat d'un nouveau nettoyeur haute pression.
- L'association Terre de Jim organise une manifestation agricole en septembre à Pissy Poville et demande une subvention auprès de la mairie, le Maire ne souhaite pas répondre favorablement à cette demande car la communauté de communes va déjà leur apporter une participation financière.
- Eglise : le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est en cours d'élaboration.
- Ecole : Le voyage scolaire des élèves de primaire s'est déroulé sans encombre. Lors du dernier conseil d'école, la directrice a annoncé des effectifs stables pour la prochaine

rentrée, avec notamment 10 élèves en petite section. La fréquentation du service de transport scolaire a considérablement diminué. La mairie souhaite informer la région des effectifs actuels. Il est à noter que le coût de l'agent accompagnateur représente une charge significative pour la commune, compte tenu du très faible nombre d'élèves utilisant ce service.

L'école Fertel a bénéficié d'une visite avec l'assistante de prévention académique. Cette visite permet d'accompagner la directrice de l'école dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques au sein de l'école. Le rapport de la visite est globalement satisfaisant. Néanmoins, quelques points restent à améliorer.

- Le conseil municipal des enfants a réalisé et installé un nichoir à oiseaux sous le préau de la garderie.
- Le concours jardins fleuris est ouvert et les bulletins de participations arrivent en mairie. Remerciement aux participants et aux conseillers municipaux formant le jury.
- La commune a fait l'acquisition d'un barnum. Ce dernier sera exclusivement mis à la disposition des associations du village.
- Suite à l'étude réalisée pour la mise en place d'un système de vidéoprotection dans le village, le conseil municipal se dit favorable à la réalisation d'un chiffrage.
- La CCICV termine la phase de diagnostic concernant le schéma directeur Cyclable, un projet intercommunal de pistes cyclables est en étude. Un des tracés vers le Nord pourrait passer sur la commune, des arbitrages seront à faire.
- Le 14 juin aura lieu la kermesse de l'école avec la remise des calculatrices pour les enfants du CM2. La fête du village aura lieu le 21 juin dès 18 heures avec le traditionnel verre de l'amitié offert par la municipalité et ensuite le feu de la St Jean.

L'ordre du jour étant achevé la séance est levée à : 21h10